

L'Aigle de Lyon

N° 390 - DÉCEMBRE 2025



LA LIBERTÉ DE PAROLE

Le 7 novembre dernier, lors d'un point presse, tandis que se tenait l'assemblée plénière des évêques de France à Lourdes, le cardinal Jean-Marc Aveline souligna l'importance pour l'Église « de parler, à temps et à contretemps », afin de « ne pas être à la remorque des idées dominantes ». Pour le cardinal, il est important que l'Église exprime son opinion « quand elle n'est pas d'accord » et « qu'elle a quelque chose à dire à cause de l'Évangile ». En effet, « l'Église a un message et elle doit le dire, que ce soit facile ou pas ». Les mots prononcés par le cardinal Aveline le 4 novembre pour introduire les travaux de l'assemblée ne vont pourtant pas dans ce sens. Lorsque l'orateur déplore « l'attrait exercé par des populismes devenus menaçants » et le risque d'un « extrémisme identitaire », il reprend des éléments de langage chers aux politiques et aux médias dominants.

Effectivement l'Église ne peut se taire. Jean-Baptiste ne s'est pas laissé intimider par Hérode. Jésus a affirmé sa divinité et sa royauté devant Caïphe et Pilate. Les Apôtres ont annoncé l'Évangile au prix de leur vie. L'histoire des saints offre des exemples fameux d'une parole courageuse au service de la vérité, notamment à l'adresse des autorités civiles. L'évêque Ambroise de Milan reprit sévèrement l'empereur Théodose après le massacre de Thessalonique où des milliers d'innocents périrent (390). En Angleterre, au XII^e siècle, le chancelier Thomas Beckett s'insurgea de la mainmise de l'État sur l'Église de son pays. Cette liberté de parole fut aussi l'apanage des évêques fidèles à la profession de foi nicéenne durant la crise arienne. Les saints Athanase, Hilaire et Basile dénoncèrent l'hérésie sans craindre les oppositions. La vérité rend libre (Jn 8, 32), quand bien même le témoignage en sa faveur implique la marginalisation sociale, la perte des honneurs, la persécution.

L'Église doit user de cette liberté de parole pour défendre son Seigneur, exercer sa mission de

sanctification, mais aussi pour se faire respecter devant les nations. Il y a un siècle, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France publia « une Déclaration sur les lois dites de laïcité » (10 mars 1925) dans la veine de *Vehementer nos* (11 février 1906), l'encyclique de saint Pie X publiée après la loi de séparation de l'Église et de l'État (9 décembre 1905). Le document de 1925 souligne que « la majorité des catholiques vraiment attachés à leur foi [...] demande que, sur tous les terrains, dans toutes les régions du pays, on déclare ouvertement et unanimement la guerre au laïcisme et à ses principes jusqu'à l'abolition des lois iniques qui en émanent ».

Les évêques de France d'aujourd'hui auraient pu s'inspirer de ces lignes pour répondre au ministre de l'Éducation nationale, qui, au nom de la laïcité, a contesté publiquement le principe de la prière en classe dans les écoles catholiques (audition au Sénat, 4 novembre 2025). Cependant la réaction épiscopale fut sans éclat. Un communiqué note le soutien des évêques de France à « une école authentiquement catholique, accueillante à tous, où l'enracinement et l'ouverture ne sont pas en tension mais se conjuguent » (8 novembre 2025).

De tels propos caractérisent assez bien le style de l'Église catholique depuis Vatican II. Au-delà de ses textes, le 21^e Concile œcuménique de l'histoire, qui s'achevait il y a soixante ans (8 décembre 1965), marqua l'avènement d'une Église affable, foncièrement optimiste, qui dialogue avec le monde en utilisant un langage feutré, quand bien même elle est agressée. Privilégiant la pastorale, l'Église décida de lisser son discours et d'abandonner ses accents militants. De la sorte, elle renonça en partie à la liberté de parole que l'Apôtre recommande : « Prêche la parole, insiste à temps et à contretemps, reprends, menace, exhorte » (2 Tm 4, 2).

Abbé Pierre-Marie BERTHE

PROGRAMME DES MESSES

DECEMBRE ^B : Abbé Berthe - ^R : Abbé Rampon		Lyon	Chantemerle
Lun. 1	De la férie	18h30 ^R	
Mar. 2	Sainte Bibiane	18h30 ^B	
Mer. 3	Saint François-Xavier	18h30 ^R	
Jeu. 4	Saint Pierre Chrysologue	18h30 ^B	
Ven. 5	De la férie	18h30 ^R	
Sam. 6	Saint Nicolas	11h00 ^B	18h00 ^R
Dim. 7	2^e dimanche de l'Avent	08h30 - 10h00^B - 18h30 ^B	10h00^R
Lun. 8	Immaculée Conception	11h00 ^B	
Mar. 9	De la férie	18h30 ^B	
Mer. 10	De la férie	18h30 ^R	
Jeu. 11	Saint Damase I ^{er}	18h30 ^R	
Ven. 12	De la férie	09h30 ^B -18h30 ^R	
Sam. 13	Sainte Lucie	11h00 ^B	
Dim. 14	3^e dimanche de l'Avent	08h30 - 10h00^B - 18h30 ^B	10h00^R
Lun. 15	De la férie	18h30 ^R	
Mar. 16	Saint Eusèbe	18h30 ^B	
Mer. 17	Mercredi des Quatre-Temps	18h30 ^R	
Jeu. 18	De la férie	18h30 ^B	
Ven. 19	Vendredi des Quatre-Temps	18h30 ^R	
Sam. 20	Samedi des Quatre-Temps	11h00 ^B	
Dim. 21	4^e dimanche de l'Avent	08h30 - 10h00^B - 18h30 ^B	10h00^R
Lun. 22	De la férie	18h30 ^B	
Mar. 23	De la férie	18h30 ^B	
Mer. 24	Vigile de la Nativité	11h00 ^B	
Jeu. 25	Nativité du Seigneur	00h00 - 08h30 - 10h00^B	00h00 - 08h30 - 10h00^R
Ven. 26	Saint Étienne	18h30 ^R	
Sam. 27	Saint Jean	11h00 ^B	
Dim. 28	Dimanche dans l'octave de la Nativité	08h30 - 10h00^R - 18h30 ^R	10h00^B
Lun. 29	Dans l'octave de la Nativité	18h30 ^R	
Mar. 30	Dans l'octave de la Nativité	18h30 ^R	
Mer. 31	Dans l'octave de la Nativité	08h00 ^R	

- **1^{er} vendredi du mois** : à Lyon, Heure Sainte et confessions de 19h à 20h.
- **1^{er} samedi du mois** : à Lyon, Rosaire à 10h ; à Chantemerle, Salut du Saint-Sacrement après la messe.
- **Chapelet et confessions** à Lyon tous les jours une demi-heure avant la messe.

PROCESSION AUX FLAMBEAUX VERS NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE LUNDI 8 DÉCEMBRE

DÉPART : RUE DE LA BOMBARDE À 18H30

**La procession s'achèvera par un temps de prière
à la chapelle de la Vierge**



ACTIVITÉS À LYON

- **Mercredi 3 décembre :** Conférence pour les étudiants à 19h15, « Quelle argumentation pour défendre et promouvoir la messe traditionnelle ? » (abbé Berthe)
- **Jeudi 11 décembre :** Exposition du Saint-Sacrement à 18h00
- **Vendredi 12 décembre :** Messe, topo et café des mamans à 09h30
- **Samedi 13 décembre :** Réunion du Tiers-Ordre à Lyon. Conférence à 10h00, messe à 11h00, sexte et apéritif
- **Lundi 15 décembre :** Conférence à 19h15, « Les prophéties messianiques » (abbé Rampon)
- **Mercredi 17 décembre :** Repas de Noël des étudiants
- **Mercredi 24 décembre :** Confessions entre 10h00 et 11h00 (abbé Berthe)

DATES À RETENIR

- **Dimanche 11 janvier :** Apéritif après la messe de 10h00 à Lyon
- **Dimanche 18 janvier :** Galette des rois à Chantemerle
- **Samedi 24 janvier :** Repas paroissial au restaurant à 12h30, à Lyon

ACTIVITÉS À CHANTEMERLE

Dimanche 7 décembre : Récollecion de l'Avent, messe à 10h00 suivie d'un repas tiré du sac, 14h30 : conférence « Les prophéties messianiques », 15h15 : 1^{ères} Vêpres de l'Immaculée Conception

COMMENT SOUTENIR NOS CHAPELLES ET NOTRE APOSTOLAT ?

Trois moyens complémentaires sont à votre disposition pour nous aider :

- la quête dominicale habituelle ;
- la quête spéciale organisée pour le Prieuré le dernier dimanche du mois après la messe ;
- le denier du culte.

Vous pouvez adresser vos dons par **virement bancaire** (IBAN : FR 41 3000 2083 2800 0006 0005 F12), **par chèque** (à l'ordre de « FSSPX - Prieuré Saint-Irénée ») ou **en espèces**. Un reçu fiscal vous sera adressé.

Soyez assurés de nos prières reconnaissantes !

VOS PRÊTRES



Abbé Pierre-Marie BERTHE

06 27 52 04 69
pm.berthe@fsspx.email

Abbé Alexis RAMPON

07 67 20 21 30
a.rampon@fsspx.email



NOS MAISONS

Prieuré Saint-Irénée - La Vautière
87, avenue Claude de la Colombière
69360 Saint-Symphorien d'Ozon

Chapelle Saint-Irénée
23, quai Perrache
69002 Lyon

Sanctuaire Saint-Joseph
925, route de Saint-Sauveur
26600 Chantemerle-les-Blés

JUBILÉ À LA CATHÉDRALE SAINT-JEAN

C'est par une belle matinée de novembre que la communauté du prieuré Saint-Irénée se rendit à la cathédrale Saint-Jean pour obtenir la grâce du Jubilé. Après un chapelet médité dans le chœur de la cathédrale, prêtres et fidèles suivirent le parcours jubilaire dans les différentes chapelles, où une station rappelait les étapes essentielles de la vie chrétienne. Le tout fut accompagné de cantiques et de chants polyphoniques assurés par la chorale du prieuré.

Soulignons l'importance de cette démarche. D'une part, les jubilé s'incrivent dans une longue tradition chrétienne. Le premier d'entre eux survint sous le pontificat de Boniface VIII, en l'an 1300, lorsqu'une grande foule accourut à la basilique Saint-Pierre, car une nouvelle s'était propagée que, ce jour-là, on pouvait gagner une indulgence qui remettait les peines du péché et rétablissait les hommes dans la paix de Dieu.



Depuis, les jubilé s succèdent à intervalles réguliers, toujours marqués par un grand élan de piété, si bien qu'en 1950 Pie XII pouvait parler, à propos de l'année sainte écoulée, d'un « profond sillon imprimé dans la vie de l'Église ».

D'autre part, les années saintes sont un des moyens par lesquels s'exprime la piété populaire, qui anima pendant des siècles la vie de l'Église. N'oublions pas que c'est par des pratiques simples, affectueuses et sociales que s'incarna la religion dans les périodes de chrétienté : bénédictions, processions et rogations, offrandes de cierges, dévotions aux saints, etc.

Ces pratiques correspondent tout à fait à notre nature humaine, matérielle et spirituelle, qui traduit si facilement les réalités d'ordre spirituel dans des gestes corporels. Et ce fut justement cette dévotion populaire que le concile Vatican II relégua aux oubliettes, sous le prétexte fallacieux d'une religion rationnelle enfin parvenue à l'âge adulte. De fait, le mépris pour ces pratiques ancestrales alla de pair avec la déchristianisation massive de la société.

Cette démarche jubilaire était donc l'occasion de montrer notre attachement à la papauté, mais aussi de rappeler que les dévotions publiques sont essentielles à notre foi. La procession du 8 décembre approche, espérons que c'est en grand nombre que les fidèles du Prieuré exprimerons leur attachement à notre Mère du Ciel !

Abbé Alexis RAMPON



CARNET PAROISSIAL

A été régénéré de l'eau du baptême :

Marius AUBANEL

9 novembre

A été honorée de la sépulture ecclésiastique :

Marie-Françoise ORIOL, 82 ans †

6 novembre